

# Soutenons la transition écologique juste et solidaire du massif des Vosges

**APPEL  
À CANDIDATURES  
2026**

DATE LIMITE  
DE DÉPÔT D'UNE  
NOTE D'INTENTION :  
16 AOÛT 2026 À 17H

## Préambule

La Fondation de France porte une vision transversale, attentive à la complexité des situations locales, et affirme la nécessité de penser l'interdépendance des enjeux sociaux, sociétaux, environnementaux et territoriaux afin de soutenir une transition écologique juste et solidaire.

Les enjeux des territoires ruraux, comme ceux liés à la transition écologique, comptent depuis plusieurs années parmi les priorités stratégiques de la Fondation de France Grand Est, soucieuse d'agir au plus près des besoins des acteurs locaux.

À l'instar d'autres espaces de moyenne montagne, le massif des Vosges est particulièrement exposé aux effets du réchauffement climatique et se trouve engagé dans de profondes mutations sociales, sociétales et environnementales :

### • Un territoire fortement impacté par le dérèglement climatique

Le massif des Vosges subit déjà les effets visibles du changement climatique : diminution et irrégularité de l'enneigement hivernal, hausse des températures, tensions accrues sur la ressource en eau, fragilisation des écosystèmes forestiers, modification de la biodiversité, multiplication d'épisodes météorologiques extrêmes (sécheresses, tempêtes, fortes pluies). Ces évolutions affectent directement les activités économiques traditionnelles (tourisme hivernal, sylviculture, agriculture de montagne) et interrogent les modèles de développement fondés sur l'attractivité saisonnière. Elles mettent en lumière la vulnérabilité de ces territoires et la nécessité de soutenir des trajectoires d'adaptation et de diversification

résilientes, conciliant préservation des milieux naturels et maintien de l'activité humaine.

• **Des conditions de vie à l'année de plus en plus fragilisées**  
Vivre durablement dans le massif des Vosges devient plus complexe pour une partie des habitants. La disponibilité de logements accessibles et adaptés est limitée, tandis que certaines zones connaissent une pression accrue liée aux résidences secondaires et aux hébergements touristiques. Parallèlement, l'éloignement ou la disparition progressive de services essentiels (offre de soins, structures éducatives et de formation, mobilité, commerces de proximité, lieux culturels et de sociabilité) fragilise l'attractivité résidentielle. Le manque d'emplois pérennes ou d'activités exercées à l'année accentue les difficultés d'installation ou de maintien des populations, en particulier des jeunes et des familles.

### • Une pression touristique inégalement répartie qui va de pair avec une transformation de la pratique de la montagne

Les flux touristiques, en hausse sur certains sites emblématiques du massif, se concentrent sur des périodes et des lieux spécifiques. Cette fréquentation est marquée par une évolution des pratiques de la montagne, ce qui engendre de nouveaux enjeux en matière de cohabitation des usages, de préservation des milieux naturels et de recherche d'un équilibre entre attractivité économique, qualité de vie des habitants et respect des écosystèmes.

Dans ce contexte, la Fondation de France entend soutenir des initiatives territoriales capables d'apporter des réponses globales, ancrées localement, et construites avec les acteurs du massif des Vosges, et de renforcer la résilience de ces territoires de moyenne montagne.

Pour engager une dynamique globale de transition juste des territoires de montagne, il est donc important de transformer les modes d'habiter et les systèmes productifs, pour aller vers plus de durabilité et une logique de vie à l'année. Il s'agit de permettre une vie à la montagne basée sur des relations apaisées, solidaires et équilibrées, respectueuse du milieu et des écosystèmes, et à tous les habitants de se projeter collectivement dans un projet commun qui favorise une transition écologique, à la fois juste et solidaire de leur territoire.

## Objectifs

**Cet appel à candidature vise à soutenir et accompagner les initiatives permettant au massif des Vosges d'engager pleinement sa transition écologique et de s'adapter aux impacts croissants du changement climatique.**

Pour cela, la Fondation de France soutiendra :

**1/ Des initiatives collectives réunissant différents acteurs (associations, collectivités, entreprises, citoyens) souhaitant réfléchir et agir ensemble pour favoriser les transitions du territoire :**

Les acteurs sont invités à proposer ou co-construire des modèles de développement plus sobres, diversifiés et adaptés au climat de demain. Inclusifs et conciliants pour tous, ils répondront de manière équilibrée aux enjeux suivants : résilience écologique (forêt, eau, sols, biodiversité), vivabilité (habitat, cadre de vie, services, mobilité), exploitation vertueuse des ressources (agriculture, sylviculture, artisanat et tourisme durable...), cohésion territoriale et maintien des habitants (en particulier des jeunes ménages). Ces modèles se déclineront en actions collectives concrètes destinées à expérimenter la transition des usages.

**2/ La valorisation des ressources patrimoniales matérielles et immatérielles du massif vosgien afin d'en faire des leviers de transition**

Il s'agit de valoriser ce territoire de moyenne montagne fort de patrimoines naturel, bâti et culturel singuliers, d'une tradition artisanale (textile, verrerie, orfèvrerie, ...) et d'un héritage industriel structurant.

Dans cette perspective, les acteurs sont invités à proposer ou co-construire des initiatives de transition écologique qui s'appuient sur ces héritages et savoir-faire, en les articulant avec les dynamiques actuelles. L'objectif est de faire émerger des solutions inspirantes, concrètes et adaptées aux spécificités d'un massif à la fois habité, productif et attractif.

## Territoires concernés

Périmètre du massif vosgien constitué des 582 communes des 7 départements concernés par le décret n°2004-69 du 16 janvier 2004 relatif à la délimitation des massifs.

Observatoire des territoires - ANCT - Indicateurs : cartes, données et graphiques

Les initiatives qui interviennent sur des périmètres qui dépassent les frontières administratives du massif sont acceptées dans la mesure où les actions concernées s'y déploient majoritairement.

## Critères de sélection

Les initiatives retenues pourront se trouver à différents stades de maturité :

- Émergence
- Déploiement & structuration
- Développement & changement d'échelle

## Critères prioritaires

**1. Avoir un impact direct sur la transformation des modes de vie** (travailler, se relier, produire et consommer, se former, se loger, etc.) pour habiter la montagne à l'année, en générant des co-bénéfices positifs pour le climat ou la biodiversité. Cette transformation devra permettre de s'émanciper d'une logique de mono-activité loisirs/ tourisme.

**2. S'inscrire dans une démarche de dialogue territorial** impliquant les habitants dans leur diversité (ex : résidents permanents, secondaires, saisonniers, élus, acteurs associatifs, acteurs professionnels et leur représentant...) pour favoriser l'émergence d'un horizon commun pour le territoire. Elle devra viser l'accompagnement apaisé du débat, et faciliter l'ancrage et la pérennité des dynamiques de transition. Elle devra permettre la réalisation de projets concrets. Elle pourra avoir été réalisée en amont ou bien être comprise dans l'objet de la demande.

**3. Adopter une approche systémique du changement :**

- Agir sur les causes profondes des dysfonctionnements autant que sur les symptômes.
- Aborder ces défis dans leur complexité et leurs interactions : ne pas privilégier une entrée thématique, isolée des autres défis.
- Considérer que le temps long fait partie intégrante de la démarche pour créer des relations de confiance, favoriser l'apprentissage et l'adaptation continue.

**4. Avoir vocation à se pérenniser et à s'ancrer localement :**

Penser la faisabilité au-delà d'une ou plusieurs phases d'expérimentation, pour s'inscrire dans une logique de continuité d'actions et de déploiement.

## Critères complémentaires

1. S'inscrire dans une démarche de diffusion, partage d'expériences, réplique en vue de faire bénéficier d'autres acteurs et territoires des démarches mises en place.

2. S'appuyer sur des coopérations locales structurantes : forte articulation avec les acteurs locaux (associatifs, acteurs publics, réseaux, collectifs citoyens), pour favoriser la complémentarité avec l'existant et éviter les actions isolées ou dupliquées sans ancrage local.

## Dépenses éligibles

- Frais de fonctionnement
- Frais d'investissement, lorsqu'ils sont reliés à une action qui dépasse la construction d'équipements ou l'achat de matériels.

Cet appel à candidature ne financera pas :

- Les démarches de consultation, concertation, ou de recherche appliquée sans actions opérationnelles directement mises en œuvre ;
- Les projets se limitant à de la pédagogie ou de la sensibilisation ;
- Les dépenses ciblant uniquement l'évènementiel ;
- La construction d'infrastructures ;
- Les formations diplômantes ou individuelles ;
- Les actions relevant des compétences obligatoires et réglementaires des acteurs publics et des collectivités (ex. voirie, foncier, mobilités, tourisme, aides aux entreprises ou développement de filières économiques, etc.) : seules les démarches d'expérimentation peuvent être éligibles, en priorité celles menées sur des communes de moins de 5000 habitants ;
- Les initiatives sans recherche de cofinancement (hors autofinancement) ;
- Les démarches déjà terminées au moment de la décision de financement

### Qui peut répondre ?

Tout organisme à but non lucratif et d'intérêt général, dont les actions s'inscrivent dans les critères précités et se déploient en majeure partie sur le périmètre du massif des Vosges :

- Associations et ONG
- Établissements publics (enseignement, recherche...)
- Collectivités

Les structures demandeuses doivent être éligibles au mécénat au titre des articles 230 et 238 bis du CGI.

Les candidatures impliquant plusieurs acteurs sont encouragées. Une seule structure éligible au mécénat devra porter administrativement la subvention et assurer le dépôt et la gestion du dossier pour le collectif.

Le candidat ne peut pas adresser simultanément plusieurs demandes de subvention sur le même appel à candidatures.

Une structure ressource (ex. acteur de la recherche ou de l'accompagnement membre d'un collectif) peut être impliquée dans plusieurs démarches.

Une priorité sera donnée aux candidats n'ayant pas de financement en cours à la Fondation de France.

### Modalités de soutien

Le financement pourra concerner jusqu'à 3 années, avec des enveloppes de soutien comprises entre 10 000 € et 30 000 € par an.

Le candidat devra inclure dans son dossier une proposition de répartition annuelle des financements demandés à la Fondation de France. Une partie du financement sera octroyée dès l'engagement de la subvention, et

l'échelonnement sera proposé par le Comité de décision sur la base des éléments fournis lors de l'instruction du dossier.

Les décaissements des tranches de financement seront conditionnés à la présentation d'éléments attestant de l'état d'avancement du projet (bilan intermédiaires, organisation de temps de suivi, etc.)

La candidature devra préciser ses modalités de financement (dépenses et recettes prévues sur toute la durée de la démarche) et apporter un auto-financement minimum de 10 % (valorisation temps humain acceptée).

Compte tenu du budget disponible, une dizaine de dossiers maximum pourra être financée.

### Étapes et calendrier

#### • Note d'intention 18 juin-16 aout

Les candidats sont invités à compléter une note de présentation de leur démarche (2 pages maximum) et à la renvoyer par mail à [grandest@fdf.org](mailto:grandest@fdf.org). La trame obligatoire est téléchargeable à ce lien : [https://www.fondationdefrance.org/images/word/2026/note-intention-massif\\_des\\_Vosges\\_1.docx](https://www.fondationdefrance.org/images/word/2026/note-intention-massif_des_Vosges_1.docx)

#### • Pré-sélection : 16 aout -15 septembre

Les équipes de la Fondation de France analyseront les notes reçues et présélectionneront celles qui répondent aux critères d'éligibilité et aux objectifs de cet appel à candidatures. Tous les candidats seront informés de la suite donnée à leur demande de soutien

#### • Complétude du dossier de candidature : 16 septembre-30 septembre

Un dossier à compléter sera envoyé aux candidats présélectionnés. Ces dossiers seront à déposer sur la plateforme en ligne de la Fondation en France, selon les instructions communiquées à l'envoi du dossier.

#### • Instruction : 30 septembre- 21 octobre

Les candidats présélectionnés seront contactés pour un entretien d'instruction planifié avec un expert de la Fondation de France.

#### • Sélection : fin octobre

Les décisions concernant les projets financés seront annoncées aux candidats fin octobre 2025.

### Contribution à des temps d'échange entre acteurs de la transition en montagne

La structure soutenue s'engage à participer à une 1/2 journée de rencontre par an, organisée par la Fondation de France Grand-Est, visant à rassembler une communauté d'acteurs agissant en faveur de la transition écologique juste et solidaire en territoires de montagne.

Il s'agira de temps dédiés à :

- Partager des expériences, des outils, des éléments de capitalisation des initiatives soutenues ;
- Favoriser leur mise en réseau, les synergies entre elles ;
- Permettre leur éventuelle diffusion ou répliation ailleurs, sur d'autres territoires ou par d'autres acteurs.

## Comment répondre ?

Les porteurs de projets sont invités à télécharger un modèle de réponse pour la note d'intention à ce lien : [https://www.fondationdefrance.org/images/word/2026/note-intention-massif\\_des\\_Vosges\\_1.docx](https://www.fondationdefrance.org/images/word/2026/note-intention-massif_des_Vosges_1.docx)

Merci de l'envoyer complétée à l'adresse : grandest@fdf.org avant le 16 aout à 17h.

Vous pouvez adresser vos questions à cette adresse. Tout dossier adressé par voie postale, par une autre voie que cette adresse, ou hors délai ne sera pas étudié.

**Fondation  
de  
France**

40 avenue Hoche  
75008 Paris  
Tél.: 01 44 21 31 00  
X in @ f  
[fondationdefrance.org](https://www.fondationdefrance.org)

Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France et son réseau de 974 fondations abritées soutiennent chaque année près de 13 000 projets d'intérêt général qui répondent à cinq grands enjeux: aider les personnes vulnérables, favoriser la recherche et l'éducation, promouvoir la culture et la création, agir pour un environnement durable et développer la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France agit grâce à la générosité des donateurs et des testateurs.